Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents :

A été nommée secrétaire : Céline AMELINE

2026-0904-062 – Institution et Vie Politique : désignation du correspondant Ville Justice

Par délibération n°2025-2404-043 du 24 avril 2025, le Conseil municipal a approuvé la signature de la convention entre la commune et le ministère de la justice visant à approuver les diverses modalités à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche de prévention de la délinquance – convention entre la Commune et le ministère de la Justice.
Il convient de désigner un correspondant qui fera le lien entre les institutions.
Compte tenu de la délégation accordée à Monsieur Gérard BERREE, adjoint au Maire, il est proposé de le désigner comme correspondant Ville Justice.

A ce titre, il interviendra dans les domaines suivants :

- Assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale ou de la gendarmerie nationale s'agissant des infractions causant un trouble à l'ordre public (article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure)
- Participer au CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) ou CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904062-DE

- Assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire (articles 40 du Code de procédure pénale et L 132-2 du Code de la sécurité intérieure)
- Assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée
- Préparer les mesures de rappel à l'ordre (article L 132-7 du Code de la sécurité intérieure)
- Préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune (article 44-1 du Code de procédure pénale) et assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction
- Assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général – TIG-

En matière de prévention de la délinquance, plusieurs dispositifs peuvent être actionnés :

- Le rappel à l'ordre
- La transaction municipale
- Le classement sous condition de réparation en nature du préjudice

La **réponse de proximité aux faits de petite et moyenne délinquance** peut prendre la forme d'un travail d'intérêt général et le travail non rémunéré

La **lutte contre les violences faites aux femmes** s'appuie sur le dispositif des « Porteurs de Paroles » : le primo-confident, en l'espèce un élu ou un agent de la collectivité territoriale, propose à la victime de porter sa parole vers des professionnels spécialisés en capacité de l'écouter, l'accompagner et l'aider pour apporter une réponse à sa situation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- De désigner Monsieur Gérard BERREE comme correspondant Ville Justice
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Résultat du vote : Pour : 29 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE